



MAIRIE
05460 ABRIES
Tél. : 04 92 46 71 03
Fax : 04 92 46 83 70
mairie.abries@wanadoo.fr
<http://mairie.abries.free.fr>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20171211-20171211-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2017

Publication : 14/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

COMMUNE D'ABRIES
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 décembre 2017

OBJET : Convention d'exécution des secours pour le ski de fond

N° d'ordre : 20171211 – 4

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 6 décembre 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIES le 11 décembre 2017, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Étaient présents : Jacques BONNARDEL, Philippe DI MARCO, Cristel FRANCESCHI, Emmanuel MIEGGE, Magali GARNIER, Francis PIN, Martine GROPELLIER, Christian ANDRES, Olivier BACQUART

Étaient absents : Robert BOURCIER (pouvoir à Emmanuel MIEGGE), Eric DUCHENNE (pouvoir à Cristel FRANCESCHI)

Secrétaire de séance : Emmanuel MIEGGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras dispose de la compétence pour la gestion du domaine de ski de fond du territoire et, par là-même, est responsable de la sécurité des pistes du domaine nordique. Pour cela, il est nécessaire de signer une convention avec la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras pour l'exécution des secours sur les pistes et espaces organisés des domaines nordiques du territoire. Monsieur le Maire donne lecture des termes de la convention. Il demande au Conseil municipal l'autorisation de la signer.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,
et après en avoir délibéré par 11 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire

AUTORISE le Maire à signer la convention d'exécution des secours sur les pistes et espaces organisés des domaines nordiques d'Abriès.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2017

Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,
Philippe DI MARCO

Certifiée exécutoire
par transmission en sous-préfecture le : 14-12-2017

